

La pêche professionnelle en Meuse, entre Givet et Dun

Une activité importante

Les exemples qui suivent suffiront à montrer le rôle joué par la pêche sous l'ancien régime. M. Tamine avait débroussaillé la question dans son domaine de connaissance (la toponymie) en concluant qu'il y a encore beaucoup à faire¹ ; ayant exploré d'autres pistes, je suis en accord avec cette conclusion provisoire.

La pêche était exercée, tout au long de la Meuse et de ses affluents, par les habitants ou des professionnels, auxquels les seigneurs propriétaires des eaux avaient accordé des droits, qu'ils tenaient parfois eux-mêmes d'autorités plus importantes.

Parfois, on pourrait même parler d'une pêche "hauturière" puisqu'en 1328, dans le record des droits du comte de Namur sur la Meuse, un marchand de Vireux déclare qu'il a vu plusieurs fois les *francs-pêcheurs* du comte de Namur remonter la Meuse jusqu'à Fumay, en vertu de l'antique droit du comte sur la Meuse « depuis le saule de Revin... » : ce qui signifie qu'ils naviguaient sur la Meuse à la recherche du poisson, comme des pêcheurs de mer².

Givet

Saint Hubert est mort d'un accident de pêche survenu dans sa résidence de Nivelles sur Meuse, non loin de Maëstricht : participant à l'installation soit d'une *venne*, soit d'un système de filets, il eut la main écrasée par la masse qui enfonçait le pieu qu'il maintenait et mourut d'infection quelques temps plus tard dans son domaine de Tervueren (à moins qu'il ne s'agisse de Fouron l'Évêque).

Cela se passait vers 720 et, quelques années auparavant, en bon évêque mosan, il était venu à Givet, une de ses résidences fixes (*tabernaculum stabilitum*) : c'est en grande partie sur ce récit que l'on se base pour dire que les évêques de Tongres-Maëstricht avaient des résidences (qui devaient souvent comporter des pêcheries) échelonnées au long du fleuve en fonction des étapes de batellerie.

Au XI^e siècle, existait à Givet une venne sur la Houille, objet de litige entre l'abbaye de Saint-Hubert et le pouvoir comtal³.

À partir de 1246, l'abbaye de Félipré posséda aussi le droit de pêche sur le cours de la Houille, octroyé par sa fondatrice, Agnès d'Agimont : la limite de ce droit de pêche sur la Houille partait du moulin des *Vanias* (actuellement *les Vennes*) situé sous le "château" de Pleinmont, en face de Felenne. Autre possession de l'abbaye, le moulin de Hulobiet comportait aussi une pêcherie⁴.

Au XVI^e siècle, les exploitations de pêche à Givet se répartissaient comme suit : quatre vennes sur la Meuse dont la première, sous Charlemont, s'étendait

approximativement de l'emplacement de la porte de France jusqu'au fort de Rome⁵ et la dernière était située près de l'île d'Androssart un peu en aval de Heer ; entre les deux, une venne, située à l'île Lion, était spécialisée dans les anguilles en 1784⁶. Il y avait trois pêcheries⁷ : celle de Meuse sur tout le cours du fleuve, la pêcherie de Houille et la pêcherie aux saumons de Houille ; cette dernière était associée au grand moulin de Givet. Cette importante source de revenus pour les seigneurs, laïques et ecclésiastiques, puis pour l'administration royale se maintiendra jusqu'à la fin de l'ancien régime⁸.

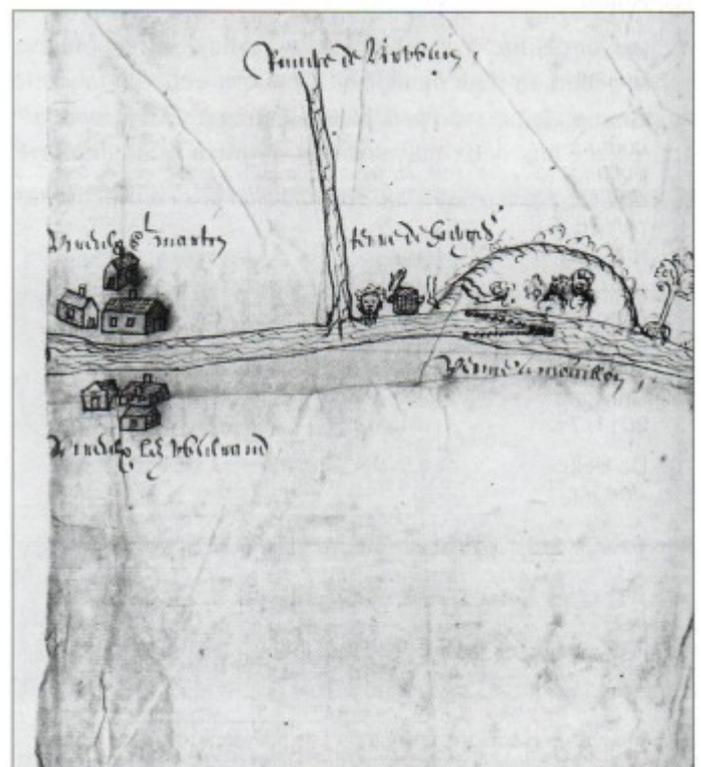
Chooz

Chooz fut donné à l'abbaye de Stavelot en 862 et l'un des premiers textes parlant de ce domaine est un récit de miracles (sans doute avant 882) : les pêcheurs traînaient leurs filets (*retia*) ou les lançaient (*sagena* : des seines), utilisant ici deux techniques de pêche. Un moine expérimenté, Leutfrid, supervisait cette activité, rentable pour l'abbaye⁹.

En 1126, le domaine fut réorganisé et confié à un régisseur, Hugues le Veneur, qui avait à charge de gérer, entre autres, les pêcheries, la transformation du poisson et l'expédition à Stavelot¹⁰.

Les deux Vireux

Outre la venne de Mouyon [fig 0], à la limite Vireux-Aubrives¹¹, on ne connaît pour l'instant qu'une pêcherie de saumons sur le Viroin à Molhain, non loin du confluent



0 - La venne de Mouyon : détail d'un dessin du cours de la Meuse au XVI^e siècle (A.E. Namur).

avec la Meuse, citée par Saumery en 1740¹². Lors des fouilles du Mont-Vireux, je me souviens bien avoir trouvé des écailles de poisson à côté d'os de volailles près du "four à pain", en fait la cuisine mise en place lors de la brève réactivation du site au début du XIV^e siècle¹³.

Haybes

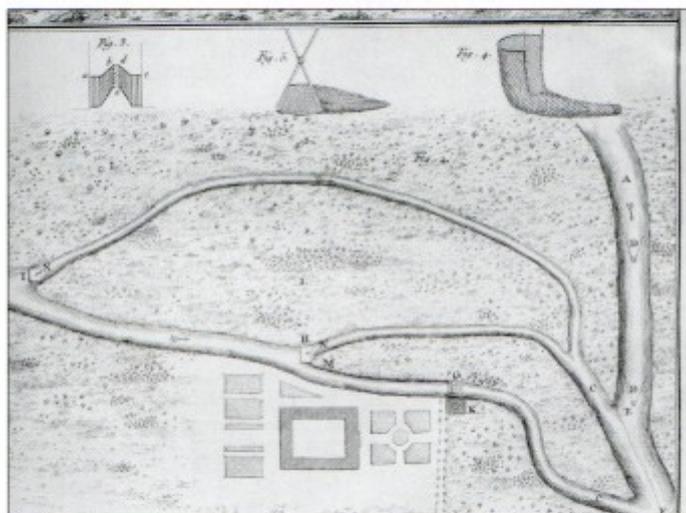
En 1337, un accord entre le Gilles de Haybes et ses sujets¹⁴ nous donne de nombreuses précisions sur les conditions de pêche en ce lieu : les bourgeois pouvaient pêcher *en toute la rivière* sauf avec des barques, des *nasses* ou des filets, des instruments de professionnels ; et encore moins avec des lanternes. Mais ils étaient autorisés à pêcher à la *petite trulle* ; il s'agissait d'une pêche à usage privé. Mais à côté existait une pêche professionnelle et le nom de l'île de *Vennalcorps* indique l'existence en cet endroit d'une *venne*, installation qui relevait sans doute des droits du seigneur sur la Meuse. Non cité en 1337, *le vivier* pour conserver les poissons était assez important pour être devenu une place publique de nos jours (cadastre 1824 et carte IGN)¹⁵. [fig. 1]



1 - Haybes, place du Vivier (photo P. Bertrand).

Fumay

La Charte dite « de 1222 » pour Fumay est fort précise sur la pêche, sa réglementation ainsi que celle de la vente du poisson : le poisson pêché devait être mené à l'*apptoix*¹⁶ et présenté aux deux mayeurs (du seigneur et de l'abbaye



2 - Fumay, ancien *apptoix* : devenu port de plaisance, c'était le lieu où accostaient les bateaux et aussi l'endroit où on contrôlait le poisson ; une des *vennes* et un *gué* étaient à gauche, hors champs (photo P. Bertrand).

de Prüm) qui en choisissaient une part [fig. 2 *Fumay apptoix*] ; les conditions de la vente des poissons par les pêcheurs professionnels font aussi l'objet d'un article particulier¹⁷ ; enfin, il est notable que cette charte est connue par une copie réalisée en 1626 à l'occasion d'un litige avec le seigneur, concernant la reconstruction d'une *venne* devant Manise¹⁸.

Revin

Noyau du grand domaine donné à Prüm en 762, les sources ne manquent pas non plus ici en particulier le règlement d'avouerie de 1262¹⁹ et le « mémoire sur les droits du roi » qui transcrit de nombreux documents concernant aussi bien Fumay que Revin²⁰.

En 1262²¹, les *vennes* et *sachières* et le cens des eaux étaient à l'avoué, Godefroid de Wintin (plus tard, le comte de Hainaut) ; le règlement concernait aussi la pêche sur les ruisseaux²² et un des témoins du règlement était un *Ponchardus piscator*.

La vente des poissons par les professionnels était parfois l'objet d'incidents avec leurs clients, qui apparaissent dans les comptes du XV^e siècle²³ ; et les litiges concernant la pêche pouvaient amener à d'autres extrémités²⁴.

Les images manquent pour illustrer ces activités : il est possible toutefois que la vue bien connue des Album de Croÿ (fin XVI^e siècle) puisse montrer une scène de pêche plutôt que de halage d'un bateau. Toutefois, la toponymie a conservé le souvenir de deux *vennes*, l'une près de la Bouverie et l'autre vers Faux (Saint-Nicolas)²⁵.

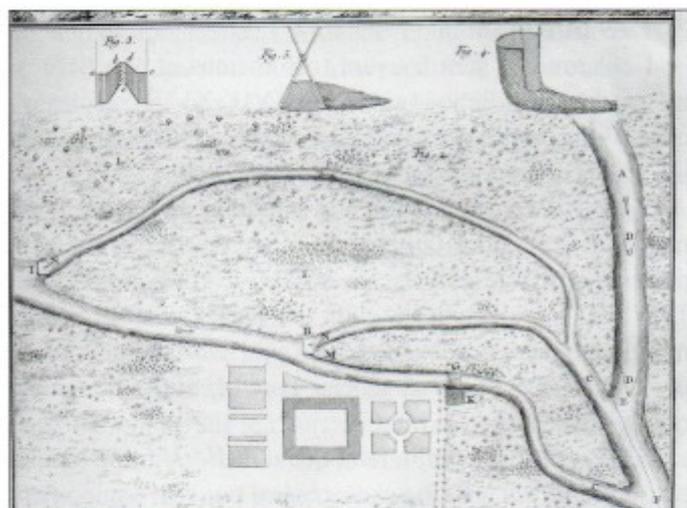
La Manise

Le domaine de la Manise, entre Revin et Fumay, appartenait à l'abbaye de Brogne depuis 919 ; en contraste avec le vaste espace boisé qui l'entourait, le centre du domaine, en bordure de Meuse, pouvait sembler peu important mais il disposait néanmoins (dès le XII^e siècle ?) de 4 *vennes* dont trois spécialisées dans la capture des anguilles²⁶. La *venne* devant Manise citée dans la charte de 1222 pour Fumay devait faire partie de ce groupe.

Laval-Dieu

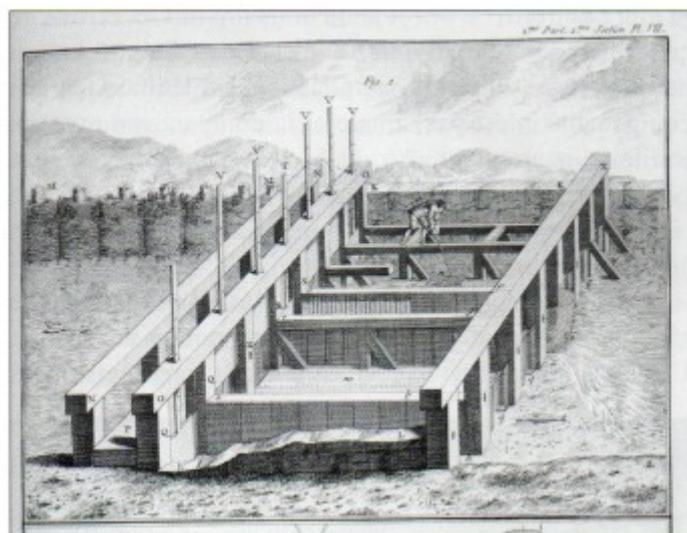
Par sa situation au confluent de la Meuse et de la Semoy, l'abbaye de Laval-Dieu, fondée vers 1128, était prédisposée aux pêcheries. Elle possédait au XII^e siècle deux *vennes*, l'une dans la Meuse²⁷ et l'autre dans la Semoy, ainsi que des pêcheries d'autres types. La charte-partie bien connue de 1176 mentionne des redevances en saumons²⁸. Il y avait d'autres équipements appartenant aux communautés des villages de la terre de Château-Regnault : profitant de sa position dominante, le comte de Rethel, seigneur du lieu, remit de l'ordre à son profit en 1260 et *ceulx de Noson, de Joeignis, de Levresis, de Chastel Regnaut et de Monthiermeir* n'eurent plus qu'à payer une redevance pour pouvoir continuer à pêcher²⁹. Bien plus tard, cette activité était encore assez importante pour que le dernier abbé de Laval-Dieu, Remacle Lissoir, fournisse des informations à Duhamel du Monceau pour son traité général des pêches. À la suite d'une entrevue

avec l'abbé, celui-ci en tira une description des pêcheries de saumons établies sur la Semois, complétée par des illustrations détaillées³⁰. [fig. 3 et 4]



3 - Laval-Dieu, pêcheries au confluent Meuse-Semois : à droite, des vennes dans la Meuse ; les autres pêcheries sont sur la Semois

(DUHAMEL du MONCEAU, 1769-1782. Traité général des pesches...).



4 - Laval-Dieu, pêcheries au confluent Meuse-Semois : une pêcherie de saumon (DUHAMEL du MONCEAU, 1769-1782. Traité général des pesches...).

À ces pêcheries anciennes de la terre de Château-Regnault, il faut ajouter la *venne* qui existait en 1113³¹ à Champeaux (Aiglemont), lieu assez lié à la terre de Château-Regnault (par la collégiale de Braux).

Warcq

En 1734, la carte de Masse montre deux vennes parallèles dans la Meuse devant le bourg, entre l'église et la motte.

Prix-les-Mézières

Depuis 1066, l'abbaye de Saint-Hubert y possédait un prieuré qui eut des litiges aux XVII^e-XVIII^e siècles avec la ville de Charleville à propos des droits de pêche³².

Mézières

À Mézières, la présence d'une rue des Pêcheurs (ou des Bondiers) citée en 1489³³, atteste de la présence

de pêcheurs professionnels³⁴. Aux XIV^e-XV^e siècles, les bourgeois pouvaient aussi pêcher en respectant la réglementation (pas plus de douze nasses)³⁵. La vente du poisson d'eau douce est suffisamment importante pour que 12 *eswardeurs* soient affectés à son contrôle (vers 1564-1565)³⁶ ; comme à Fumay, le commerce du poisson est ici bien organisé.

Au XVIII^e siècle, Duhamel du Monceau donne des précisions sur la pêche des saumons et des truites, issues d'informations fournies par M. de Ramsault, directeur des fortifications et de l'école du Génie de Mézières : à cette époque le saumon semble ne pas remonter plus haut que Charleville ; les truites sont pêchées avec des filets comme ailleurs mais aussi à la mouche, naturelle ou artificielle³⁷ (et aussi avec diverses larves).

Mais des documents graphiques aussi riches en détails que la carte de Masse ou la vue de Charleville-Mézières au milieu du XVII^e siècle ne montrent aucune trace de cette activité, pas plus que la toponymie : c'est bien étonnant.

De Mézières à Mouzon

En amont de Mézières, de très nombreux toponymes attestent de cette activité, en particulier ceux rappelant la présence d'une *venne*³⁸. Ils permettent aussi de prendre conscience des fluctuations du cours de la Meuse : à Lumes, un lieudit *Pêcherie* est implanté sur la *Vieille Meuse* (cadastre de 1810). Petite ville active au Moyen-Âge, Donchery possédait une pêcherie en 1190³⁹.

Sedan

Les informations sont minces sur la pêche à Sedan, ce qui est curieux. Au XVI^e siècle, la rue des Pêcheurs (rue des Caquettes), située dans le faubourg du Rivage sous la cornue des Capucins, était proche d'une pêcherie affermée par le seigneur : un éloignement relatif par rapport à la Meuse qui s'expliquerait par les fluctuations de son cours, pourtant aménagé par le creusement du canal des moulins en amont immédiat. À la même époque, les pêcheurs n'apparaissent pas dans les listes de métiers et le poisson vendu ici est pour l'essentiel du poisson de mer, le plus souvent sous forme de conserve⁴⁰.

Mouzon

En amont de Sedan, les informations sont plus minces sauf à Mouzon. En 973, l'archevêque Adalbéron avait accordé à l'abbaye de Mouzon, qu'il venait de fonder, la pêche de Meuse et celle du "lac de Sorges"⁴¹. En 1291, le pape Nicolas IV, confirmant les nombreux biens de l'abbaye de Mouzon, n'omit pas la pêche des eaux de la Meuse, de la Chiers (de la naissance au confluent), et celle du ruisseau d'Yoncq et du lac de Sorges⁴². Dans les deux documents, il n'est question que du droit de pêche sans précisions sur les équipements. Vers 1145, parmi les nombreuses donations, faites à l'abbaye de Belval, de biens, sis aux environs de Mouzon, par un certain Herbert (un inconnu), apparaît une *venne* : elle n'est pas localisée⁴³. Le système hydraulique de Mouzon mérite une étude détaillée –fluctuations du cours de la Meuse (une *Vieille Meuse* dans le document précité), aménagement du canal des moulins– qui répondrait peut-être à cette question.

En amont de Mouzon ?

En amont de Mouzon, une première exploration avec des outils de bases aisément accessibles de nos jours (cartes, cadastres anciens, dictionnaires topographiques) ne donne guère de résultats sauf à Stenay où un toponyme *la Vannette* apparaît, à la fin d'un bras mort, un peu en aval de la ville (cadastre 1828) ; et à Sampigny où coexistent dans un espace réduit une *Isle des Pêcheurs, sur la Vanne* et la *petite Pêcherie* (cadastre 1822) recherche à poursuivre ne serait-ce que pour vérifier les variations du vocabulaire : à titre d'exemple, Saint-Vanne, la célèbre abbaye de Verdun, est souvent orthographiée "Venne".

Les pêcheurs professionnels

Nous avons vu que, vers 1328, les francs-pêcheurs du comte de Namur naviguaient sur la Meuse à la recherche du poisson, comme des pêcheurs de mer.

Les pêcheries fixes étaient exploitées par des agents du seigneur (comme à Givet vers 1070) ou, plus tard, affermées à des professionnels (Givet au XVII^e siècle).

C'était devenu un métier stable; à Aubrives, travaillait au XVIII^e siècle, un pêcheur nommé Dricot dont le livre de comptes (1730-1755)⁴⁴ montre qu'il fournissait les abbayes environnantes en particulier celle de Florennes ; en 1689, un Pierre Dricot était pêcheur à Anseremme pour l'abbaye de Saint-Hubert, qui possédait-là un domaine aussi ancien que celui de Givet⁴⁵; c'est peut-être le même Dricot qui exploitait la venne devant Bouvignes en 1679.

Un vrai métier qui perdura jusqu'au XX^e siècle: en 1876, Eugène Dervaux, "34 ans, pêcheur" se marie et la même année "on demande un pêcheur"⁴⁶. Et il semble bien que ce métier était encore pratiqué à une date récente

sur la Meuse ; il en existe encore sur le Rhin, sans doute en raison de l'importance et de la qualité des restaurants au long de ce fleuve selon un reportage récent dans *le Monde*.

Les outils

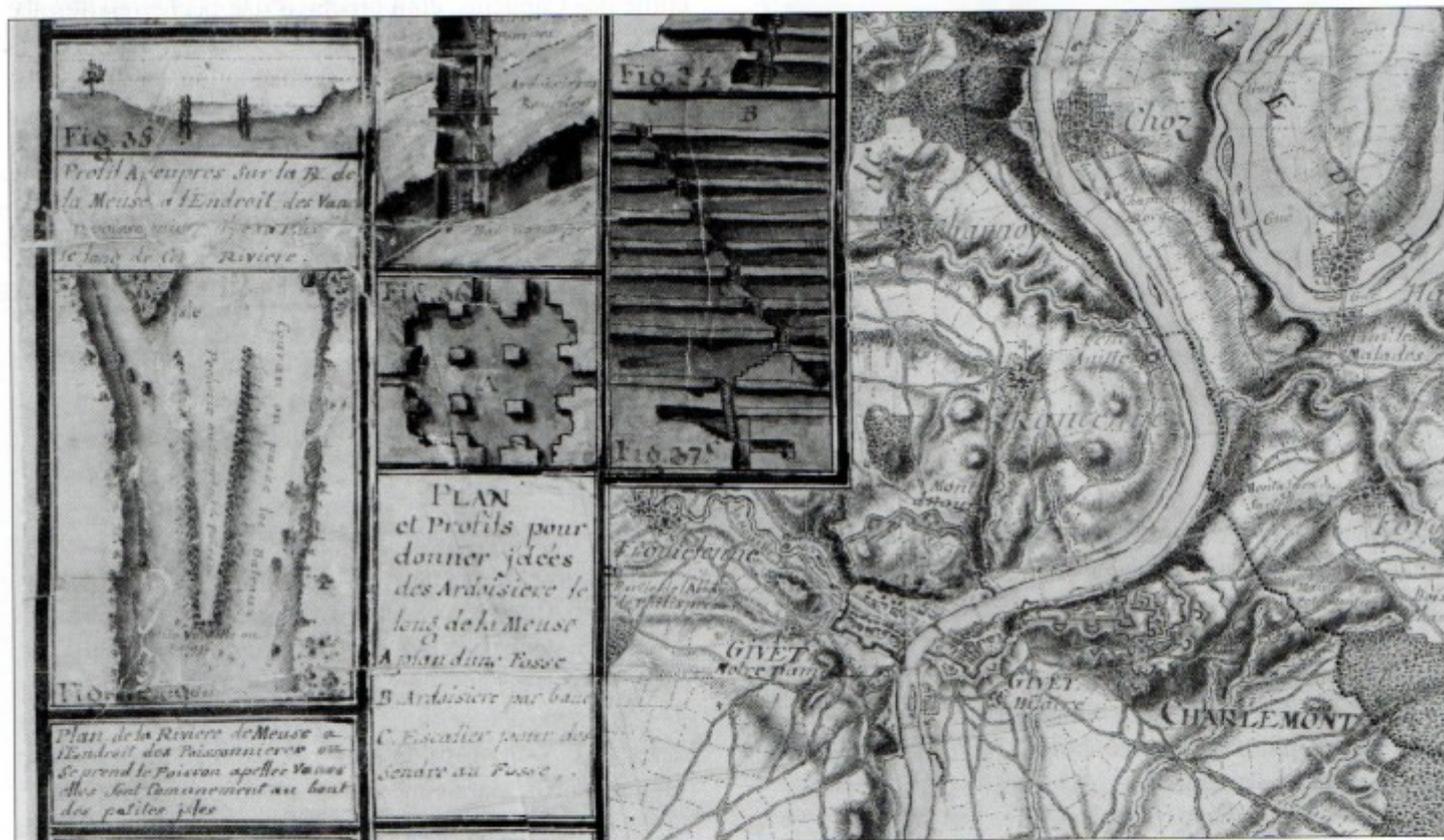
Les noms en sont souvent très anciens et non définis, même dans les dictionnaires des XVII^e-XVIII^e siècles ou ceux d'ancien français: le retour au latin permet parfois de mieux les comprendre.

Dans l'accord de 1260 entre le comte de Reithel et les habitants de la terre de Château-Regnault, il est question de *saichières*, de *vennes*, de *montans*, et de *issues* ; en 1337, Gilles de Haybes réglant des droits avec ses sujets, mentionne des *nacelles*, *nasses*, *lignes*, *harnats* de filet; la pêche au filet était interdite, sauf avec la *petite trulle*, ainsi que la pêche au feu la nuit.

S'il est aisé de comprendre que *nacelle* signifie barque ou qu'un *harnat* est un terme général pour un équipement complet, il est plus difficile de donner un sens aux autres. La *trulle* est probablement une sorte d'épuisette (à moins que ce ne soit un carrelet. Pour la *saichière*, qui fait pourtant l'objet de la plus lourde redevance à Château-Regnault, je n'ai pas trouvé le sens : le dictionnaire de Godefroy cite ce terme pour 1365, d'après une charte de Saint-Lambert de Liège, sans donner de signification. La définition de ces équipements n'est pas simple et la comparaison avec un territoire pourtant proche, la Meuse namuroise, montre peu de termes communs⁴⁷.

La venne

Un bel exemple de faux ami : ce n'est pas une vanne (de moulin par exemple) où viendrait se prendre le poisson. C'est une installation fixe, construite : de longs entonnoirs



5 - Une venne en 1734 : la carte du cours de la Meuse par Claude Masse est complétée par de nombreux petits cartouches : à gauche, le plan et la coupe d'une venne, qui laisse un passage pour les bateaux (MASSE C., 1734. Carte particulière du cours de la rivière de Meuse, B.N.F., Cartes et plans).

formés de pieux et de fascines obligeant les poissons à se diriger vers la nasse qui en termine l'extrémité à l'aval. Cette manière de pêcher est fort ancienne : celle de Cugnon (sur la Semoy en amont de Bouillon) serait une des plus anciennes connues de l'Ardenne, étant mentionnée en 645 et 670⁴⁸. C'était un outil très productif selon Adrien de Prémorel (cité par Michel Tamine) qui en décrivit une sur la Semoy en 1851.

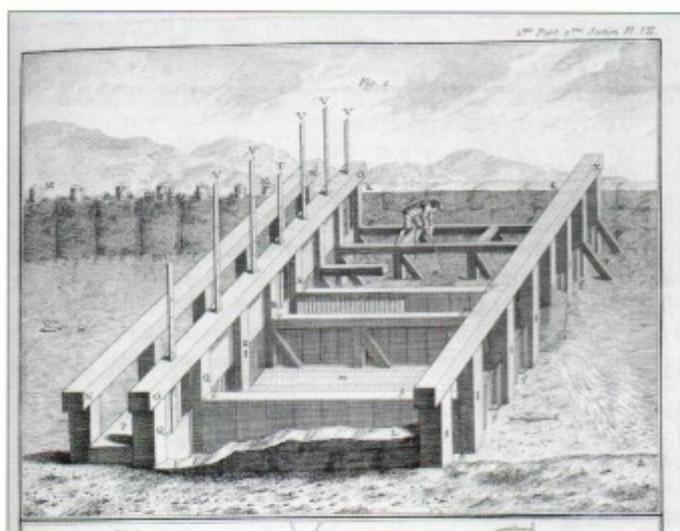
Elles étaient fort encombrantes et gênaient la navigation : connues par des dessins du XVI^e siècle, les vennes de Mouyon (entre Hierges et Vireux-Wallerand) ou celle du Fond d'Aurains à Givet, occupaient presque toute la largeur de la Meuse.

Pour donner une idée de la fréquence de cet équipement, il y avait, en 1517, pas moins de dix vennes, toutes à deux *montants*, sur le cours de la Meuse dans sa traversée du territoire de l'ancien domaine de Revin, composé à l'origine de Revin, Fumay et Fépin⁴⁹.

On dénombre une vingtaine de ces vennes entre Givet et Iges; en amont, elles semblent avoir laissé moins de traces : question de vocabulaire ou de différence de régime des eaux ?

Sur la Semoy, on en compte onze rien qu'entre le confluent et Sorendal. Ces chiffres sont approximatifs, étant issus de documents d'époques diverses, mais de tels équipements ont pu parfois perdurer longtemps, avant la canalisation. Cette dernière les a fait disparaître : des vestiges en réapparaissent parfois en période de chômage mais on en profite rarement pour les étudier. Les équipements de rivage sont tout autant ignorés sauf des connaisseurs : M. Jaumotte m'a signalé à Aubrives un séchoir à filet encore existant qui aurait appartenu à une autre famille que les Dricot.

La carte du cours de la Meuse par Claude Masse (1734) en donne un schéma qui précise qu'elles *sont comunement au bout des petites isles*, [fig. 5 et 6] une situation qui pourrait expliquer le fait que, lors de la canalisation à la fin du XIX^e siècle, des écluses furent



6 - Une venne en 1734 : la carte du cours de la Meuse par Claude Masse est complétée par de nombreux petits cartouches : ici, le plan et la coupe d'une venne, qui laisse un passage pour les bateaux (MASSE C., 1734. Carte particulière du cours de la rivière de Meuse, B.N.F., Cartes et plans).

implantées à l'emplacement de certaines d'entre elles; ce qui correspondait sans doute à une rupture de pente : on en trouve des exemples à Mouyon, Vanalcorps (Haybes) [fig. 7], à la Manise (?), à Revin (Prestivanne), aux Dames de Meuse⁵⁰ et à Joigny (?). Pour la même raison, elles sont aussi associées à des gués (Fumay, Masse 1734).[fig. 8]



7 - Haybes, écluse de Vanalcorps, depuis Divermont : elle occupe à peu près l'emplacement de la venne et de l'île du même nom (photo P. Bertrand).



8 - Fumay en 1734 : on repère deux vennes associées à des gués, l'une en amont près de Maison-Rouge (Le Piedselle), et l'autre en aval, avant les quais (MASSE C., 1734. Carte particulière du cours de la rivière de Meuse, B.N.F., Cartes et plans).

Les poissons

Que pêchait-on dans la Meuse et ses affluents ? Le sujet mériterait une étude plus approfondie et voici quelques points de repère glanés ici et là :

Des saumons à Givet (dans la Meuse et la Houille, du XVI^e au XVIII^e siècle et certainement avant); Chooz (XII^e siècle); Molhain sur le Virouin (XVIII^e siècle); Fumay (XIII^e siècle); Laval-Dieu (XII^e siècle); Sedan (XVII^e siècle). On en pêchait sur la Givonne vers 1631 mais, selon Duhamel du Monceau, le saumon ne remontait plus au-delà de Charleville au XVIII^e siècle.

Des truites à Givet (XVII^e siècle, dans la Meuse et

la Houille), Sedan (XVII^e siècle). Duhamel du Monceau décrit longuement les techniques de pêche à la truite aux environs de Mézières, ce qui indique que ce poisson y était alors abondant.

Des anguilles à Givet (XVII^e-XVIII^e siècles), Fumay (XIII^e siècle), Manise (XII^e siècle), Anchamps (XV^e siècle). L'anguille est alors si abondante qu'elle en devient une forme de redevance courante.

Les autres poissons : à titre d'exemple, en 1697, prenant à bail la pêcherie de Houille, Pierre Donau s'engageait à livrer 35 livres de bons poissons, *truites, enguilles, barbeaux et rousetes*.

L'analyse du livret de pêche de Dricot d'Aubrives permettrait d'affiner les informations, tant sur les périodes de prises que sur la consommation.

Conservation et consommation

La vente au public et la consommation des poissons constituent un autre sujet, également bien vaste.

Si l'on s'en tenait aux quantités, le hareng serait sans doute le poisson le plus consommé dans la vallée de la Meuse : il suffit de parcourir les tarifs de tonlieux⁵¹; le soret remontait-il la Meuse plus haut que Sedan, ville où la consommation de poisson de conserve semblait importante ?

Le poisson frais, de rivière, était consommé sur place et n'apparaissait pas dans ces documents mais sa vente était contrôlée comme nous l'avons vu à Fumay ou Mézières.

Il était conservé dans des réservoirs fixés à la berge, du type de la *huge* fermant à clé, mentionnée dans la charte de Fumay de 1222 ou encore dans les documents revinois du XV^e siècle ; en 1876, un enfant se noya dans un bac à poissons à Fumay⁵².

Il était aussi conservé dans des viviers, bassins artificiels dont les traces sont nombreuses dans la toponymie ; à titre d'exemple, citons le vivier de Colmy, situé entre Agimont et Givet et alimenté par le ruisseau du même nom, qui fut endommagé par des soldats en 1582 ; ou encore le vivier de Haybes qui a donné son nom à une place du bourg, ce qui donne une idée de ses dimensions.

Les questions de conservation se sont posées très tôt : après la réorganisation du domaine de Chooz en 1126, le régisseur devait livrer à l'abbaye 60 pâtés de saumon au poivre (un produit proche de nos terrines de poissons), solution permettant de transporter une denrée fragile sur près de 80 km, par voie de terre⁵³.

Un autre procédé de conservation concerne les anguilles : l'escavêche "de Chimay" était produite dans les vallées des Eaux Blanche et Noire qui forment ensuite le Viruin ; les chanoines de Molhain en faisaient⁵⁴

En dehors de la consommation privée, il faut se souvenir qu'il existait, aux XIX^e et XX^e siècles, des auberges et restaurants spécialisés : voyageant en Ardenne en 1858, Jérôme Pimpurniaux⁵⁵ s'arrêta à Laifour devant une maison dont l'activité était signalée par une branche de genévrier : un filet qui séchait étendu contre un mur était "le témoin muet" du genre de nourriture que l'on pouvait

y trouver. Quoique modeste, l'intérieur était fort propre : *cependant le maître de la maison a rapporté de la bondive –banneton– amarrée au rivage, une anguille et un barbeau qui, proprement vidés, puis coupés en morceaux, sont jetés tout frétilants dans une poêle où frit déjà un copieux morceau de beurre. Je savais que, pour manger du poisson bien accommodé, il fallait s'adresser à des bateliers ou une cuisinière formée à leur école ; mais je n'avais jamais, en vérité, mangé une friture aussi délicate que celle-ci : après le poisson, du beurre frais étendu sur d'excellent pain, avec accompagnement d'un morceau de fromage de Maroilles bien gras et bien percé, le tout assaisonné d'un pot de bière de Monthermé.*

Cette auberge était sans doute la même que celle où s'arrêta, dix ans plus tard, Théophile Gautier (les Ardennes illustrées, 1868).

Au Petit-Chooz, le restaurant Collin, tenu par un pêcheur professionnel, Amand Collin, était réputé pour ses fritures dès 1932, et l'était encore après-guerre. Ces exemples d'un monde disparu me donnent envie de déguster à nouveau du poisson de rivière, comme cela était encore possible il y a une trentaine d'années : un saumon, un brochet, une truite au bleu (il paraît que c'est cruel : qu'en pensent les crabes et les homards ?), une friture, ou une matelote (je n'ai jamais eu cette chance, du moins dans les Ardennes). Il n'y a plus d'arêtes dans les filets de poissons : souvent, il n'y a plus de goût non plus, hormis celui de la sauce (industrielle). Et l'escavêche ne se fait plus avec de l'anguille mais de la saumonette : ultime aberration, du hareng fumé en escavêche.

Patrice BERTRAND août 2014

Notes

1. TAMINE M., 1997.
2. BOVESSE J., LADRIER F., 1971, 184-186.
3. BERTRAND P., 1980.
4. BERTRAND P., 2011.
5. *Vierzhen Fortificationrisse*, Wolfenbüttel (fin du XVI^e siècle) : un dessin extrêmement parlant aussi bien pour sa représentation de Charlemont que pour l'image qu'il donne de la vie économique du fleuve ; tout y est.
6. Vanne ou anguillère près de l'île Lion vendue en 1787 A.D. Ardennes C 562 (détruit, d'après répertoire).
7. Un terme qui recouvre aussi bien un équipement technique qu'un droit accordé par le seigneur ou affermé à un professionnel.
8. Très nombreuses informations sur la pêche à Givet entre 1650 et 1720 dans le livre aux conditions de l'abbaye de Félipré (A.D. Ardennes H 410) ; et dans les comptes de la terre d'Agimont en général.
9. MGH, *Scriptores*, 15, 1, 423-443.
10. ROLAND C.G. 1898, 70.
11. A.E. Namur, fonds français, liasse 11, Carte du cours de la Meuse (fin XVI^e - début XVII^e).
12. SAUMERY P.L., 1740, 289-290.
13. Non mentionné dans les publications ; sur la cuisine, LEMANT J.P., 1986, 83.
14. ROLAND C.G., 1894.
15. Sur Haybes au Moyen Âge : BERTRAND P. 2012.
16. Lieu d'accostage des bateaux marchands, actuellement quai du Port au Blé.
17. FORMAL-CAILLEZ C., 2008, avec commentaires détaillés.
18. MÉMOIRE, 1772. XCIV : en 1626, le mayeur Delhalle a voulu *faire ériger une benne [sic] pour prendre poisson dans notre juridiction de Fumay* : le prince de Chimay a refusé ; il y a bien eu autrefois *quelque montant appartenant à l'Église de S.-Sauveur [de Prüm]* ; ce qui peut gêner le trafic et, par conséquent, faire baisser les revenus [du prince

- de Chimay] de *notre winaige & autres droits dominicaux* sur la rivière.
19. ROLAND C.G., 1911, 304-307.
 20. MÉMOIRE, 1772.
 21. MÉMOIRE, 1772, VI.
 22. *Pequerie de Lyauwe de le forest* en 1405 (MÉMOIRE, 1772, XIV).
 23. Amende à Gérardin fils Nonen le Bouth pour avoir refusé du poisson qui était en sa *hüge* à un bourgeois de Revin, alors que le poisson venait de l'eau qui est *aisement de Revin* (MÉMOIRE, 1772, XVIII, vers 1453-57).
 24. MÉMOIRE, 1772, CIV : en 1635, ceux de Fumay sont venus pêcher avec des *harnats* défendus et un particulier continuait à pêcher au *cottreau* : coups de *canivet* et de carabines ; destruction du *harnat* (il est découpé donc c'est un filet) ; l'époque était violente.
 25. Cadastre 1822 : *pré de la Vanne* non loin de la Bouverie et *Prestivanne* vers Faux.
 26. Sur Manise : DEVROEY J-P., 1986 , p. 53-67 ; BROGNE 2009.
 27. Il y en avait deux en 1734 (MASSE C., 1734).
 28. Deux chartes vers 1176 ; une de Godefroy II de Porcien mentionnant une « piscine » dans la Meuse (= un réservoir à poissons ?) ; la 2^e de Renaud de Rozoy accordant sa protection contre une redevance de 2 saumons par an (c'est peu) (ROBERT G., 1935, 7-8) ; en 1264 l'abbé accorde aux habitants de Château-Regnault des droits de pêche sur la Meuse (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, IV, app. 2, 226) :
 29. Accord entre le comte de Rethel et les habitants de la terre de Château-Regnault en 1260 (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, I, 328) : *ilz disoient que ilz avoient aisances en mes yaues en la rivière de Meuse, si comme de saichières, de vennes, et de montans, et de issues, que my prevost et ly prevost à mes devanciers leur avoient laissiés à eulx...* ; maintenant, il paieront une redevance ; une *sachière* est localisée à la rive de Château-Regnault en 1323 (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, I, 634). Un autre règlement pour les hommes de Braux en 1264 (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916 , I, supp.) ; on y trouve aussi un riche vocabulaire : à ligne, à rassart, à nef et sans nef.
 30. DUHAMEL du MONCEAU, 1769-1782, 248-251 et planche VII.
 31. *Vanna*, avec le cours de l'eau, confirmée en 1113 à Saint-Nicaise de Reims comme partie du territoire de Champeau (VARIN P., 1839, T I, 263) ; cadastre d'Aiglemont 1835, E1 : *Dessus la vanne* (en amont du gué et de l'église Saint-Quentin).
 32. Les archives de l'État à Saint-Hubert possèdent à ce sujet des dossiers que je n'ai pas encore eu l'occasion de consulter en détail.
 33. Un *vicus piscatorum* à Mézières est cité en 1489 (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, III, 593) : c'est la rue des Pêcheurs qui apparaît dans de nombreux documents dont le cadastre ; le poisson ne peut être vendu que dans cette rue et la réglementation distingue le poisson *pris à l'estriquet* (asticot) des autres (LAURENT P., 1889, 150).
 34. En 1451, Jehan Damouzy *pouvre homme, ouvrier de fere ponthons et vaisselles* demeurant à Mézières fut pris à partie par Jehan Poinlet Leuvel, pêcheur demeurant aussi à Mézières *lequel avoit largement beu* et l'affaire se termina par la mort de Poinlet : deux métiers typiquement mosans (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916 , IV, 201-204).
 35. LAURENT P., 1889, 24.
 36. LAURENT P., 1889, 54.
 37. DUHAMEL du MONCEAU, 1769-1782, 247-248.
 38. Michel Tamine en recense cinq : à Saint-Laurent, Chalandry-Élaire, Dom-le-Mesnil, Donchery et Igès.
 39. SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, I, 3.
 40. CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., 1969, 179 (pêcherie), 210 (métiers), 212 (commerce). Mais on pêchait le saumon dans la Givonne au début du XVII^e siècle (JANSSONHIUS J., 1631).
 41. Situé à Remilly-Aillicourt et bien repérable sur le cadastre de 1818.
 42. COLLINET P., s.l.s.d, 4 (973) et 9 (1291).
 43. MOTTE P., 2011, 53.
 44. AD Ardennes, 1 Mi 352
 45. Un reçu à Pierre Dricot « pêcheur d'Anseremme » du 3 novembre 1689 conservé en marque page dans A.E. Saint-Hubert, 1141.
 46. A.C. Givet, Écho de Givet, 1876.
 47. PHILIPPART C., 2013.
 48. TAMINE M., 1997, 320.
 49. LEFÈVRE J.L., 1997, 179.
 50. *Venne al dame de Meuse* en 1517, et aussi en 1574 (ARDENNE WALLONNE 1982, fiche D001).
 51. En 1448 un tarif du tonlieu de Mézières cite parmi les principales marchandises taxées : métal, fromages, plomb, charrois, harengs, draps (SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916, III, 243). À Mézières, les marchands de harengs était regroupés dans une *hanse* (LAURENT P., 1889, XXXV)
 52. A.C. Givet, Écho de Givet, 1876.
 53. ROLAND C.G. 1898, 70.
 54. ANTOINE (abbé), 1895, p. 244 : les chanoines faisaient de *l'escafesch*.
 55. PIMPURNIAUX J., 1858, I, 280-282.

Bibliographie pêche Meuse

- MGH, *Scriptores*, 15, 1. Ex miraculis S. Remacii Stabulensis, Hannovre 1887.
- Vierzhen Fortificationrisse, Cod. Guelf. 1.3.2, Aug. fol. Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel (manuscrit de la fin du XVI^e siècle).
- JANSSONHIUS J., 1631. La souveraineté de Sedan et de Raucourt et la prévosté de Donchery, Amsterdam-Paris.
- MASSE C., 1734. Carte particulière du cours de la rivière de Meuse, B.N.F., Cartes et plans.
- A.D. Ardennes C 562 (détruit, d'après répertoire.).
- A.D. Ardennes H. 410.
- A.E. Namur, domaines du comté, 99, Agimont, compte de 1666.
- A.E. Namur, fonds français, liasse 11, Carte du cours de la Meuse (fin XVI^e- début XVII^e).
- AE Saint-Hubert, 1141.
- A.C. Givet, Écho de Givet, 1876.
- Ardenne Wallonne*, n° 10, 1982.
- ANTOINE (abbé), 1895. *Molhain, le hameau et la collégiale dans la vallée de la Meuse*; essais historiques et moraux, Givet.
- BERTRAND P. 2012. La terre de Haybes au Moyen Âge : une esquisse, *Ardenne Wallonne*, n° 130 (spécial Haybes), p 8-18.
- BERTRAND P., 1980. La terre de Givet avant le XIII^e siècle : structure de l'agglomération et du domaine, *Revue Historique Ardennaise*, XV, p. 1-33.
- BERTRAND P., 2011. Agnès de Chiny « dame noble de Givet et seigneur d'Agimont », *Ardenne Wallonne*, n° 127, p. 25-33.
- BOVESSE J., LADRIER F., 1971. À travers l'histoire du Namurois, Catalogue analytique et explicatif de l'exposition permanente de documents. VIII^e-XX^e siècle. Bruxelles.
- BROGNE 2009 : Saint-Gérard 2009, autour de Saint-Gérard et de sa fondation, actes dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 85, 2011.
- COLLINET P., s.l.s.d. Notice sur le cartulaire municipal de Mouzon, *Revue Historique Ardennaise*, I.
- CONGAR P., LECAILLON J., ROUSSEAU J., 1969. *Sedan et le pays sedanais, vingt siècles d'histoire*, Paris.
- DEVROEY J-P., 1986 : les premiers domaines de l'abbaye St-Pierre de Brogne (X^e-XII^e siècles), dans *La seigneurie rurale en Lotharingie*, publications de la section historique de l'institut Grand-Ducal de Luxembourg, CII, 1986, p. 53-67.
- DUHAMEL du MONCEAU, 1769-1782. *Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent...*, 2^e partie, 2^e section, Paris.
- FORMAL-CAILLEZ C., 2008. Charte communale de Fumay, dite de 1222, *Ardenne Wallonne 112* (spécial Fumay), p. 59-81.
- LAURENT P., 1889. *Statuts et coutumes de l'échevinage de Mézières (XII^e XVIII^e)*; Paris-Mézières-Charleville. p. 24
- LEFÈVRE J-L., 1997. Sanctuaire de passage et étape fluviale à Revin en Haute-Meuse des Celtes aux Carolingiens, *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 71, 1997, p. 121-187.
- LEMANT J.P., 1985. *Le cimetière et la fortification du bas-empire de Vi-reux-Molhain* dép. Ardennes, Mainz.
- MÉMOIRE, 1772. Mémoire historique concernant les droits du roi sur les bourgs de Fumay et de Revin, Paris.
- MOTTE P., 2011. Propriétés données à l'abbaye de Belval par Herbert de Mouzon vers 1145, *Revue Historique Ardennaise*, 43, 2011, 43- 60.
- PHILIPPART C., 2013. La pêche en Meuse namuroise sous l'ancien régime, *Cahier de la MPMM* n° 6, Bouvignes-Dinant, p. 115-126.
- PIMPURNIAUX J., 1858. *Guide du voyageur en Ardenne*, Bruxelles.
- ROBERT G., 1935. *Trésor des chartes du comté de Porcien*, Monaco-Paris.
- ROLAND C. G., 1894. Notes sur la seigneurie de Haybes, *Revue Historique Ardennaise*, T. 1, 49-70.
- ROLAND C.G. 1898. Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans les Ardennes françaises, *Revue Historique Ardennaise*, T. 5, 53-72
- ROLAND C.G., 1911. Le règlement d'avouerie de Fumay et Revin en 1262, , *Revue Historique Ardennaise*, n°18, 1911, p. 297-308.
- SAIGE G., LACAILLE L., 1902-1916. *Trésor des chartes du comté de Rethel*, Monaco.
- TAMINE M., 1997. la pêche à travers la microtoponymie et l'histoire des Ardennes, colloque d'Oléron, Fontaine-les-Dijon.
- VARIN P., 1839, *Archives administratives de la ville de Reims*, T I, Paris 1839.